

# ACTION URGENTE

## IRAN. MOHAMMAD ALI TAHERI CONDAMNÉ À MORT

**Mohammad Ali Taheri a été condamné à mort en Iran pour « diffusion de la corruption sur terre » au travers de ses convictions et de ses enseignements spirituels. Cet homme est un prisonnier d'opinion.**

Le 1<sup>er</sup> août 2015, **Mohammad Ali Taheri** a été condamné à la peine capitale pour « diffusion de la corruption sur terre » (*efsad e fel arz*) pour avoir fondé le groupe spirituel *Erfan e Halgheh*. Cet homme a comparu deux fois, le 11 mars et le 29 avril, devant la 26<sup>e</sup> chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran. Il a jusqu'au 20 août pour déposer un recours, ce qu'il a l'intention de faire.

Amnesty International croit comprendre que ce jugement est fondé sur les mêmes pratiques et enseignements spirituels qui ont déjà valu à cet homme d'être sanctionné en octobre 2011 de cinq ans de prison, 74 coups de fouet et une amende de neuf milliards de rials (soit environ 275 000 euros) pour plusieurs infractions, dont « outrage aux valeurs sacrées de l'islam ». Mohammad Ali Taheri purge sa peine en étant détenu à l'isolement dans la section 2A de la prison d'Evin, à Téhéran, qui est géré par les pasdaran (gardiens de la révolution). Amnesty International craint que sa récente condamnation soit le résultat des pressions exercées par ces derniers, ce qui suscite des craintes quant à l'indépendance et l'impartialité du système judiciaire iranien.

**DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en persan, en français, en espagnol ou dans votre propre langue :**

- faites part de votre inquiétude quant au fait que Mohammad Ali Taheri ait été condamné à mort pour ses enseignements religieux, et précisez qu'aux termes du droit international relatif aux droits humains, la peine capitale ne peut être appliquée que pour « les crimes les plus graves », que les normes internationales limitent aux homicides volontaires ;
- exhortez les autorités à libérer cet homme immédiatement et sans condition car c'est un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits aux libertés de conviction, d'expression et d'association ;
- en attendant, appelez-les à garantir qu'il ne soit pas détenu à l'isolement, car cette pratique sur une longue durée est contraire à l'interdiction absolue de la torture et d'autres mauvais traitements.

**ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 21 SEPTEMBRE 2015 À :**

Guide suprême de l'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei  
The Office of the Supreme Leader  
Islamic Republic Street – End of Shahid  
Keshvar Doust Street, Tehran, Iran

Twitter : [@khamenei\\_ir](#) (en anglais)

ou [@Khamenei\\_es](#) (en espagnol)

Courriel : via

<http://www.leader.ir/langs/en/index.php?p=suggest>

[p?p=suggest](#)

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Excellence,

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadegh Larijani  
c/o Public Relations Office  
Number 4, 2 Azizi Street intersection  
Tehran, Iran

Formule d'appel : *Your Excellency, /*  
Excellence,

**Copies à :**

Président de l'Iran

Hassan Rouhani  
The Presidency  
Pasteur Street, Pasteur Square  
Tehran, Iran

Courriel : [media@rouhani.ir](mailto:media@rouhani.ir)

Twitter : [@HassanRouhani](#) (en anglais) ou [@Rouhani\\_ir](#) (en persan)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la seconde mise à jour de l'AU 212/14. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/en/documents/mde13/1637/2015/en/>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## IRAN. MOHAMMAD ALI TAHERI CONDAMNÉ À MORT

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Mohammad Ali Taheri a mené 12 grèves de la faim et essayé de se suicider à quatre reprises pour protester contre son maintien en détention à l'isolement, l'absence de contacts avec sa famille et son avocat, et les menaces de mort le visant lui, sa femme et ses enfants. Après sa douzième grève de la faim, menée du 6 au 26 décembre 2014, il a reçu la permission de consulter l'avocat de son choix, avec lequel il a pu s'entretenir à deux reprises. Depuis, il est également autorisé à voir sa femme toutes les semaines.

Les autorités iraniennes et les médias qu'elles contrôlent – comme les agences de presse Fars, Raja et Adyan – ont plusieurs fois accusé cet homme de « diffusion de la corruption sur la terre » avant son procès, sans tenir compte du principe de présomption d'innocence, qui est une composante fondamentale du droit à un procès équitable. Le 21 novembre 2014, le procureur général iranien Hojjat al Eslam Ebrahim Raisi l'a qualifié de « corrupteur sur terre » (*mofsed fel arz*) et démenti les articles de presse indiquant qu'il lui avait rendu visite à l'hôpital, où Mohammad Ali Taheri avait dû être conduit à la suite d'une grève de la faim. En août 2011, la deuxième chaîne publique nationale a diffusé les « aveux » de ce dernier, dans lesquels il dénonçait ses propres enseignements et appelait ses disciples à s'abstenir de diffuser ses enregistrements audio et ses écrits.

Le Comité des droits de l'Homme, qui est chargé de suivre la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'Iran est partie, a déclaré dans son Observation générale n° 20 que le maintien en détention à l'isolement pouvait constituer une violation de l'interdiction de la torture et d'autres mauvais traitements aux termes de l'article 7 du PIDCP. Mohammad Ali Taheri est détenu à l'isolement à la prison d'Evin depuis son arrestation, le 4 mai 2011, soit plus de quatre ans.

Aux termes de l'article 18 du PIDCP : « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou en commun, tant en public qu'en privé, par le culte et l'accomplissement des rites, les pratiques et l'enseignement. »

Mohammad Ali Taheri a créé la doctrine *Erfan e Halgheh* après avoir reçu des « inspirations spirituelles » pendant 13 ans, lui permettant de se connecter à une « conscience cosmique ». En 2006, il a ouvert en toute légalité un institut culturel et pédagogique du même nom que sa doctrine à Téhéran, dans le but de développer et de répandre ses nouvelles convictions spirituelles et les pratiquer avec ses disciples dans le cadre de « séances de guérison » qui semblent axées sur des traitements alternatifs. Les trois bureaux de cet institut ont été fermés en août 2010 en raison de l'arrestation de Mohammad Ali Taheri le 18 avril de la même année et de sa détention pendant plus de deux mois. Selon l'agence de presse Fars, au moins 30 enseignants de l'*Erfan e Halgheh* ont été condamnés à des peines de prison allant de un à cinq ans pour « outrage aux valeurs sacrées de l'islam ».

Nom : Mohammad Ali Taheri  
Homme

Action complémentaire sur l'AU 212/14, MDE 13/2245/2015, 10 août 2015